

L'INFORMÉ

2023



SYNDICAT DE GOAS KOLL - TRAOU LONG (GOAS KOLL)

Extrait du rapport annuel 2023
sur le prix et la qualité du service public
Disponible en mairie de PLOUARET

TERRITOIRE

2 100 habitants

Le syndicat de Goas Koll – Traou Long regroupe depuis le 1^{er} janvier 2017, les ex syndicats de Goas Koll et de Traou Long.

Sur son territoire, on trouve 2 services :

- le service de l'ex Goas Koll (affermage SAUR)
- le service de l'ex Traou Long (affermage SAUR).

La présente fiche ne concerne que le service de l'ex syndicat de Goas Koll.

Il regroupe les communes de : La Chapelle-Neuve, Gurnuhuel, Loc-Envel et Plougonver.

La population desservie est de 2 100 **habitants**, pour GOAS KOLL.



4 communes adhérentes

EXPLOITATION

par la société SAUR
FRANCE
En affermage

La société SAUR FRANCE a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service.

Le syndicat garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.

L'eau est distribuée à **1 073 abonnés** (+0,37 % par rapport à 2022), pour GOAS KOLL.



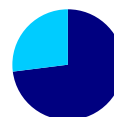
PRODUCTION

4 ressources

Des ressources propres au syndicat :
2 prélèvements et 1 captage ont fourni 111 769 m³ d'eau traitée.

Des importations des collectivités voisines d'un volume total de 41 152 m³ :

- Smaep Kreiz Breizh Argoat - Argoat a fourni 41 152 m³.



LOCAL IMPORT

DISTRIBUTION

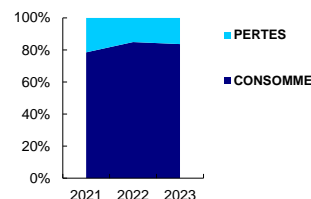
Un réseau de 153 km
103 284 m³ consommés

En 2023 les abonnés domestiques ont consommé 49 492 m³ soit en moyenne **65 litres par habitant et par jour** et les abonnés intermédiaires 53 792 m³, soit un total de 103 284 m³ (en baisse de 7,00 % par rapport à 2022).

Par ailleurs, un volume total de 23 162 m³ a été exporté vers des collectivités voisines.

Compte tenu des fuites (pour partie inévitables) et des besoins en eau du service (purges du réseau, poteaux incendie, lavages des réservoirs, ...), **le rendement du réseau était de 83,7 %** en 2023 (il était de 85,0 % en 2022).

Le taux de renouvellement du réseau est de 1,2 %.



Rendement du réseau

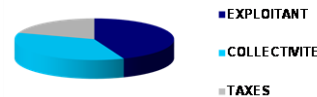
PRIX

356,75 € pour 120 m³

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m³ consommé.

Au total, un abonné domestique consommant 120 m³ payera 356,75 € (sur la base du tarif du 1^{er} janvier 2024, toutes taxes comprises). Soit en moyenne 2,97 €/m³, **+4,30 % par rapport à 2023**.

Sur ce montant, 44 % reviennent à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement, 36 % reviennent à la collectivité pour les investissements et les taxes s'élèvent à 20 %.



Répartition des montants collectés

Rapport annuel

SYNDICAT DE GOAS KOLL - TRAOU LONG
(GOAS KOLL)

Prix & Qualité
service de l'eau potable
DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2023
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE
2023

Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC.....	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	3
■	RESSOURCES EN EAU	4
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	4
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS.....	5
■	LONGUEUR DU RESEAU	5
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC.....	6
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	6
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....	6
■	LE PRIX DE L'EAU TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE	7
■	LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION	8
■	RECETTES D'EXPLOITATION	9
■	DEPENSES PARTICULIERES DE LA COLLECTIVITE	9
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....	10
■	QUALITE DE L'EAU	10
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	10
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	10
■	PERFORMANCE DU RESEAU	12
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....	13
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	14
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE	14
■	BRANCHEMENTS EN PLOMB	14
■	ÉTAT DE LA DETTE.....	14
■	AMORTISSEMENTS REALISES	14
■	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE	14
■	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE	15
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE	15

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le syndicat de GOAS KOLL – TRAOU LONG regroupe depuis le 1er janvier 2017, les ex syndicat de GOAS KOLL et de TRAOU LONG.

Il adhère au SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE.

Sur son territoire, on trouve 2 services :

- le service de l'ex GOAS KOLL (affermage SAUR)
- le service de l'ex TRAOU LONG (affermage SAUR).

Le présent rapport concerne uniquement le service : GOAS KOLL.

Les communes de ce service sont les suivantes : CHAPELLE-NEUVE (LA), GURUNHUEL, LOC-ENVEL et PLOUGONVER.

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

2 100 habitants

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} janvier 2018. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2029.

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	de l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	de la peinture des menuiseries métalliques, de la peinture des ouvrages peints, des branchements, des canalisations <6m, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des menuiseries métalliques, serrurerie, des peintures extérieures, des peintures intérieures
Prestations particulières	recherche de fuites

La collectivité prend en charge :

Renouvellement	de la peinture extérieure des réservoirs sur tour, de la voirie, des canalisations, des canalisations <12m, des captages, des ouvrages de traitement, des poteaux incendie, des toitures, couvertures, du génie civil
Prestations particulières	Inspection télévisée des captages, traitement chimique des massifs filtrants

■ RESSOURCES EN EAU

• Points de prélèvement

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2022 [m³]	Prélèvement 2023 [m³]	Variation 2022/2023
Captage du Pantou-Plougouner PLOUGONVER Prélèvement en nappe souterraine	30	122 467	112 318	-8,29 %
Captage de Lavalout PLOUGONVER				
Captage de Coz park-Plougouner PLOUGONVER Prélèvement en nappe souterraine				
Total des prélèvements [m³]		122 467	112 318	-8,29 %

• Importations d'eau

Import depuis	Importé en 2022 [m³]	Importé en 2023 [m³]
SMAEP KREIZ BREIZH ARGOAT - ARGOAT	40 040	41 152

• Volumes produits

Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2022 [m³]	Production 2023 [m³]	Variation 2022/2023
Station du PANTOU PLOUGONVER Traitement complet	600	122 467	111 769	-8,74 %

• Total des volumes d'eau potable

Total des ressources [m³]	2022	2023	Variation
Ressources propres	122 467	111 769	-8,74 %
Importations	40 040	41 152	+2,78 %
Total général	162 507	152 921	-5,90 %

■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2022	2023	Variation
Nombre d'abonnements domestiques (consommation inférieure à 200 m³/an)	996	1 012	+1,61 %
Nombre d'abonnements intermédiaires (consommation entre 200 et 6 000 m³/an)	73	61	-16,44%
Nombre d'abonnements non domestiques (consommation supérieure à 6 000 m³/an)	0	0	
Nombre total d'abonnements	1 069	1 073	+0,37 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

• Répartition des abonnés par commune

CHAPELLE-NEUVE (LA)	244
GURUNHUEL	231
LOC-ENVEL	74
PLOUGONVER	524
Total des abonnés	1 073

■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m ³]	2022	2023	Variation
Volume produit	122 467	111 769	-8,74 %
Volume importé	40 040	41 152	+2,78 %
Volume exporté	- 25 369	- 23 162	-8,70 %
Volume mis en distribution	137 138	129 759	-5,38 %
Volume vendu aux abonnés domestiques (consommation inférieure à 200 m ³ /an)	49 717	49 492	-0,45 %
Volume vendu aux abonnés intermédiaires (consommation entre 200 et 6 000 m ³ /an)	61 340	53 792	-12,31%
Volume vendu aux abonnés non domestiques (consommation supérieure à 6 000 m ³ /an)	0	0	
Volume total vendu aux abonnés	111 057	103 284	-7,00 %

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : 49 m³ par an. Elle était de 50 m³ en 2022.

• *Détail des exportations d'eau*

Export vers	Exporté en 2022 [m ³]	Exporté en 2023 [m ³]
SMAEP KREIZ BREIZH ARGOAT - ARGOAT	25 369	23 162
Volume total exporté	- 25 369	- 23 162

■ LONGUEUR DU RESEAU

	2022	2023	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	155,0	152,8	-1,40 %

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les tarifs concernant la part de la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 1er janvier 2024, la formule d'indexation appliquée conduit à une variation de 14,47 % par rapport aux tarifs de base établis au 1er janvier 2016.
Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

● *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2023	1 ^{er} jan 2024
Redevance de pollution domestique	0,3000	0,3000

SYNDICAT DE GOAS KOLL - TRAOU LONG

EAU POTABLE : GOAS KOLL

2023

tarif domestique du secteur

■ LE PRIX DE L'EAU Tarif hors redevance de pollution domestique

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2023	1 ^{er} jan 2024	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	31,40	32,86	+4,65 %
	Abonnement 60 mm et +	31,40	32,86	+4,65 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 100 m ³)	1,001	1,047	+4,60 %
	N° 2 (101 à 500 m ³)	0,880	0,921	+4,66 %
	N° 3 (501 à 1 000 m ³)	0,880	0,921	+4,66 %
	N° 4 (1 001 à 2 000 m ³)	0,773	0,809	+4,66 %
	N° 5 (au-delà de 2 000 m ³)	0,773	0,809	+4,66 %
		Vente en Gros	0,431	0,451
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	56,37	59,47	+5,50 %
	Abonnement 60 mm et +	581,78	613,78	+5,50 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 100 m ³)	0,5335	0,5628	+5,49 %
	N° 2 (101 à 500 m ³)	0,6008	0,6338	+5,49 %
	N° 3 (501 à 1 000 m ³)	0,4468	0,4714	+5,51 %
	N° 4 (1 001 à 2 000 m ³)	0,2866	0,3024	+5,51 %
	N° 5 (au-delà de 2 000 m ³)	0,2152	0,2270	+5,48 %
		Vente en Gros	0,3000	0,3000
Redevances et taxes				
	redevance SDAEP [€/an]	13,50	13,88	+2,81 %
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,0322	0,0322	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2023	1 ^{er} jan 2024	Variation
Exploitant	149,10	155,98	+4,61 %
Collectivité	121,74	128,43	+5,50 %
redevance SDAEP	13,50	13,88	+2,81 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	3,86	3,86	0,00 %
TVA	15,85	16,62	+4,86 %
Total [€ TTC]	304,05	318,77	+4,84 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+5,01 %

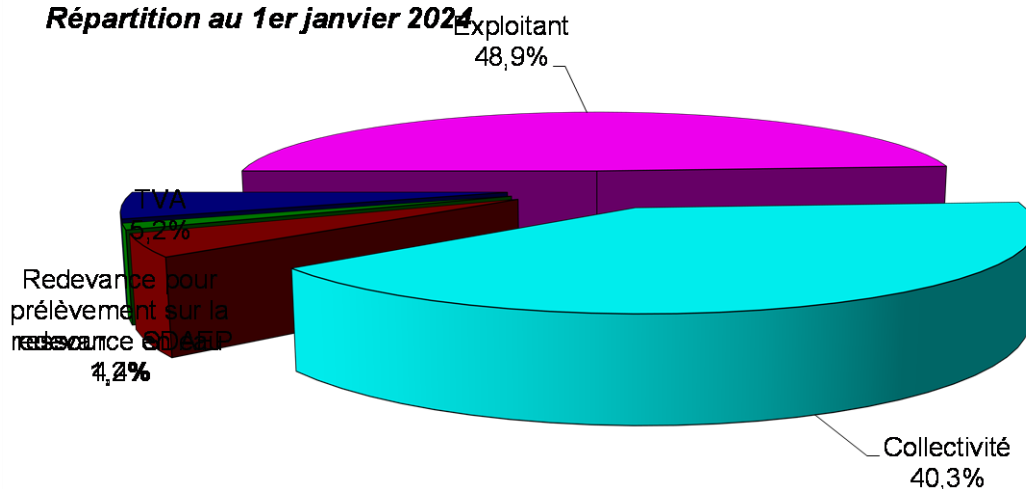
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,66 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0027 €/l

Répartition au 1er janvier 2024



SYNDICAT DE GOAS KOLL - TRAOU LONG

EAU POTABLE : GOAS KOLL

2023

tarif domestique du secteur

■ LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2023	1 ^{er} jan 2024	Variation	
Part de l'exploitant Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	31,40	32,86	+4,65 %	
	Abonnement 60 mm et +	31,40	32,86	+4,65 %	
	Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 100 m ³)	1,001	1,047	+4,60 %
		N° 2 (101 à 500 m ³)	0,880	0,921	+4,66 %
		N° 3 (501 à 1 000 m ³)	0,880	0,921	+4,66 %
		N° 4 (1 001 à 2 000 m ³)	0,773	0,809	+4,66 %
		N° 5 (au-delà de 2 000 m ³)	0,773	0,809	+4,66 %
	Vente en Gros	0,431	0,451	+4,64 %	
Part de la collectivité Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	56,37	59,47	+5,50 %	
	Abonnement 60 mm et +	581,78	613,78	+5,50 %	
	Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 100 m ³)	0,5335	0,5628	+5,49 %
		N° 2 (101 à 500 m ³)	0,6008	0,6338	+5,49 %
		N° 3 (501 à 1 000 m ³)	0,4468	0,4714	+5,51 %
		N° 4 (1 001 à 2 000 m ³)	0,2866	0,3024	+5,51 %
		N° 5 (au-delà de 2 000 m ³)	0,2152	0,2270	+5,48 %
	Vente en Gros	0,3000	0,3000	0,00 %	
Redevances et taxes	redevance SDAEP [€/an]	13,50	13,88	+2,81 %	
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,0322	0,0322	0,00 %	
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %	
	TVA	5,5 %	5,5 %		

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2023	1 ^{er} jan 2024	Variation
Exploitant	149,10	155,98	+4,61 %
Collectivité	121,74	128,43	+5,50 %
redevance SDAEP	13,50	13,88	+2,81 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	3,86	3,86	0,00 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	17,83	18,60	+4,32 %
Total [€ TTC]	342,03	356,75	+4,30 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+5,01 %

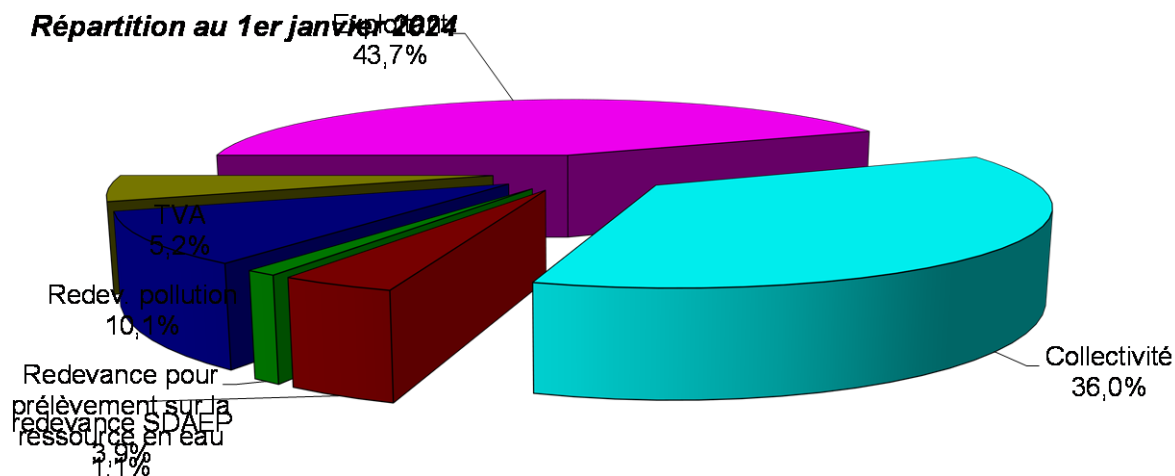
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,97 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0030 €/l

Répartition au 1^{er} janvier 2024



■ RECETTES D'EXPLOITATION

• Recettes de la collectivité

	2022	2023	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	115 532,48 €	108 293,53 €	-6,27 %
dont abonnements	59 968,63 €	60 468,26 €	+0,83 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 167,54 €	- 1 483,03 €	
Recettes de volume exporté	9 188,40 €	5 849,70 €	-36,34 %
Total recettes de vente d'eau	124 553,34 €	112 660,20 €	-9,55 %

• Recettes de l'exploitant

	2022	2023	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	137 932,25 €	123 275,68 €	-10,63 %
dont abonnements	32 824,56 €	33 680,05 €	+2,61 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 126,61 €	- 1 750,84 €	
Recettes de volume exporté	13 297,80 €	8 404,03 €	-36,80 %
Total recettes de vente d'eau	151 103,44 €	129 928,87 €	-14,01 %

■ DEPENSES PARTICULIERES DE LA COLLECTIVITE

	2022	2023	Variation
Dépenses de volume importé	15 851,22 €	10 704,12 €	-32,47 %

■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	14	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	15	0	100 %	

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable
80 %

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

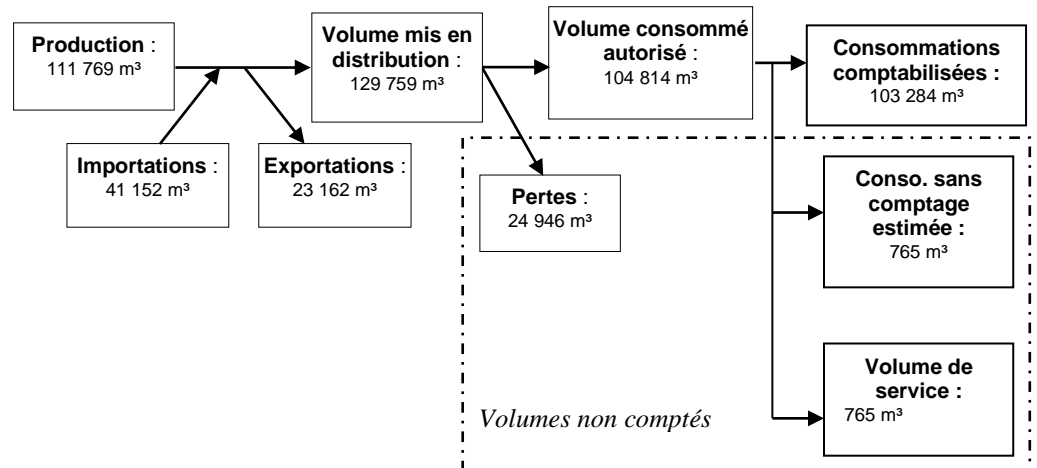
La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	10
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	TOTAL	120	105

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 765 m³.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 765 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2019	2020	2021	2022	2023
Rendement du réseau de distribution [%]	82,6 %	82,4 %	78,5 %	85,0 %	83,7 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2019	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/j]	0,6	0,5	0,6	0,5	0,5

- indice linéaire de pertes en réseau =

pertes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2019	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/j]	0,5	0,4	0,5	0,4	0,4

- indice linéaire de consommation=

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2019	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire de consommation [m ³ /km/j]	2,2	2,1	2,0	2,4	2,3
Seuil de rendement [%]	65,4 %	65,4 %	65,4 %	65,5 %	65,5 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2019	2020	2021	2022	2023
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	0,565	4,555	3,373	0	0,800

Taux moyen de renouvellement des réseaux : 1,2 %

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux
Etude hydrogéologique / PPC	6 900 €
Etude/ Diagnostic / Travaux de renouvellement / Gestion du risque CMV	107 740 €
Programme renouvellement AEP 41ème tranche	6 855 €

■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2022	2023
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	0,00 %	0,00 %

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2023 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2022	2023
Encours de la dette au 31 décembre	0,00 €	0,00 €
Remboursements au cours de l'exercice	0,00 €	0,00 €
dont en intérêts	0,00 €	0,00 €
dont en capital	0,00 €	0,00 €

■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2019	2020	2021	2022	2023
Montant de la dotation aux amortissements	55 809,29 €	53 607,41 €	53 607,41 €	53 622,88 €	53 622,86 €

■ PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE

Objet des travaux	Montant de travaux
Marché à bons de commande (travaux extension / renouvellement réseau AEP)	41 520 €
Travaux de clôtures	32 136 €
Programme renouvellement AEP 41ème tranche	208 003 €
Etude/ Diagnostic / Travaux de renouvellement / Gestion du risque CMV	51 €

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2022	2023
montants des abandons de créance	165,00 €	130,00 €